



Références CFEMF : 10/22

### **ATTESTATION DE REUSSITE A LA FORMATION**

Organisme de formation enregistré sous le n°93131802413

Je, soussigné, Lucien SIMONNET, Président du Centre de Formation des Experts Maritimes et Fluviaux, atteste que :

***Stéphane Cerdan***

A suivi avec profit le cursus de formation dispensée par le Centre de Formation des Experts Maritimes et Fluviaux (CFEMF)

Répondant aux exigences du Décret n° 2004-1463 du 23 décembre 2004 relatif aux experts

Programme de la formation :

#### **Réception d'une vedette.**

##### PLAN DE LA FORMATION

A / LE BON DE COMMANDE	B/ LA FACTURE
C/ LA DEC	D/ LE MARQUAGE CE
E/ LE MANUEL DU PROPRIÉTAIRE	
F / LA VENTILATION DE LA SALLE MACHINE	
G / LES ORIFICES DE VENTILATION	
H / L'EXTINCTION FIXE	
I / LA LIGNE DE QUAI ( 220 V ac)	
J / LA HAUTEUR DES COUDES D'ÉCHAPPEMENT	
K / L'ALIMENTATION EN GO	
L / LES ANNEXES	

Cette formation s'est déroulée, sur 2 heures, le **26/10/2022** de 17h00 à 19h00, en visioconférence organisée par le Centre de Formation des Experts Maritimes et Fluviaux et a été suivi d'un QCM.

La présente attestation lui est remise pour valoir et servir ce que de droit.

Le Président du Centre de Formation

Lucien SIMONNET